



# LES INFOS

de la Communauté de Communes du Pays de France



## Edito

Vous recevez, aujourd'hui, le premier numéro du journal de la Communauté de Communes qui vous sera distribué régulièrement. Son titre n'est (peut-être) pas définitif.

A la suite du départ de M. Jacques Renaud, les délégués communautaires se sont réunis le 30 mars 2010, pour élire le Président, les Vice-présidents et le bureau.

Le bureau - qui a également le rôle de commission des finances - a immédiatement préparé le budget de l'année 2010, voté le 6 avril 2010.

Dans les grandes lignes, à part le ramassage des déchets ménagers et assimilés, nous avons décidé de rentabiliser au maximum les locaux disponibles sur le village d'entreprises Morantin de Chaumontel, source non négligeable de financement de notre Communauté.

Notre première priorité est de donner à la Communauté de Communes, les moyens de vous apporter de meilleurs services.

La seconde est de soulager les budgets de nos communes en assumant certaines dépenses, en mutualisant nos moyens et en créant des groupements d'achats. En même temps, nous devons accentuer l'esprit communautaire.

C'est déjà bien avancé dans les têtes. Dans l'immédiat, l'avenir de la Communauté passe nécessairement par une phase de réelle construction communautaire qui la rendra plus forte et plus attractive.

Cela prendra du temps.

**Patrick Decolin**  
Président

## Représentants

### PRÉSIDENT

Patrick Decolin, maire de Luzarches, conseiller général

### VICE-PRÉSIDENTS

Fernand Pantanella, maire de Jagny-sous-Bois,  
1er vice-président délégué aux travaux, à l'environnement et au développement durable

Betty Beasley, maire de Chaumontel,  
2ème vice-présidente, déléguée à l'action et à l'animation sociales, à la petite enfance et aux services à la population

Alain Rincheval, maire de Bellefontaine,  
3ème vice-président, délégué à la culture et aux associations

Cyril Diarra, maire de Villiers-le-Sec,  
4ème vice-président, délégué au village d'entreprises Morantin

Alain Melin, maire du Plessis-Luzarches,  
5ème vice-président, délégué aux transports et à la mutualisation des moyens

### DÉLÉGUÉS

Véronique Petit, conseillère municipale déléguée de Chaumontel, déléguée communautaire aux groupements de commande et à la gestion des baux et du fonctionnement du village d'entreprise Morantin

Chantal Romand, adjointe au maire de Mareil-en-France, déléguée communautaire à l'information et à la communication

Édith Bossuto, maire d'Épinay-Champlâtreux

Pierre Coulon, maire de Mareil-en-France

Jacques Defrance, maire de Lassy

Jacques Renaud, maire de Châtenay-en-France

### LES COMMUNES

Bellefontaine - Châtenay-en-France - Chaumontel - Épinay-Champlâtreux - Jagny-sous-Bois - Lassy - Le Plessis-Luzarches - Luzarches - Mareil-en-France - Villiers-le-Sec

# Merci, Jacques Renaud



Au moment où tu quittes la Présidence de notre Communauté de Communes je voudrais, au nom de tous, te témoigner notre reconnaissance.

Je ne reviendrai pas sur toutes les péripéties de la création de notre Communauté, en application de la loi Joxe de 1992 et entérinée par l'arrêté du Préfet Pascal de décembre 1993.

Notre activité a commencé en 1994 sous la Présidence de Bernard Messéant et de ta Vice-présidence, jusqu'à ta nomination en 2001. C'est à ton initiative qu'au début, sans aucun personnel puis avec quelques heures de secrétariat par semaine, tu as assuré notre administration. Grâce à ta participation aux réunions de « Mairie conseils » et de l'Institut « La Boétie », tu as pu apporter une connaissance approfondie du fonctionnement des structures intercommunales et des aides possibles pour notre Communauté.

Tu as obtenu alors une Dotation de Développement Rural (DDR) pour l'acquisition du terrain de Saint Lazare, sur lequel tu as fait réaliser un excellent projet de ferme d'activités. N'ayant pu voir le jour pour un problème d'urbanisme, la commune de Luzarches respectait les clauses d'acquisition et remboursait la Communauté qui, à son tour, restituait cette subvention.

La Communauté a obtenu une nouvelle DDR pour l'achat de la zone d'activités Morantin à Chaumontel, destinée à la création d'un village d'entreprises. Il a fallu une importante subvention pour sa construction, obtenue grâce à un Contrat de Territoire, difficile à mener à bien. Ce projet était le moyen de dynamiser nos communes et d'apporter des ressources au budget communautaire, grâce aux loyers générés et au produit de la taxe professionnelle de zone.

Une des principales activités de la Communauté concerne la collecte et le traitement des déchets ménagers. Cette compétence a été pendant de nombreuses années gérée directement par la communauté, avant d'être déléguée au syndicat SIGIDURS l'année dernière.

L'année 2009 a été également marquée par la reprise de la gestion de la bibliothèque de Luzarches, donnant ainsi un rôle culturel à notre Communauté.

Je puis attester que tu as consacré à la Communauté de Communes beaucoup de temps, souvent au détriment de ton activité professionnelle, car tu ne ménageais pas tes horaires. Sois-en remercié.

Une page se tourne mais je sais combien tu souhaites que notre Communauté se développe le mieux possible.



Jacques DEFRANCE  
Maire de Lassy

## Budget 2010

Pour le budget 2010, les principales décisions sont les suivantes :

- Gestion de la bibliothèque du Pays de France ;
- Maintien du partenariat avec la Maison de l'Emploi de l'Est du Val-d'Oise ;
- Participation à une étude sur les transports à la demande ;
- Lancement d'une étude sur le thème de la petite enfance et des moyens de garde de proximité ;
- Coordination de groupements de commande avec et au profit des communes membres (sel de déneigement, papeterie, produits d'entretien, notamment) ;
- Création d'un poste d'agent administratif pour soutenir les communes membres ;
- Mutualisation des moyens et création de deux postes en CUI pour le nettoyage des voiries communales ;
- Création et diffusion d'un document de communication à destination des habitants ;
- Réflexion sur la prise de compétence « voirie intercommunale ».

Communauté de Communes  
15, rue Bonnet, 95270 Luzarches,  
Tél. : 01.34.71.94.06 - Télécopie : 01.34.71.97.91  
<http://www.cc-paysdefrance.fr>  
Directeur de la publication : Patrick Decolin  
Responsable de communication : Chantal Romand  
Rédaction : P. Decolin, J. Defrance  
Conception graphique : KAMARIS  
Imprimerie : Hauguel  
Tirage : 4500 exemplaires

# Collecte et traitement des déchets ménagers

En déléguant les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers au syndicat SIGIDURS en juillet 2009, notre objectif prioritaire était d'optimiser la gestion financière et environnementale de ce service.

Au budget 2010, nous pouvons d'ores et déjà constater les économies réalisées grâce à la mise en place du nouveau dispositif. Aussi nous tenons à vous remercier pour vos efforts d'adaptation.

Aujourd'hui, il est indispensable de poursuivre notre démarche en respectant au maximum les filières et le calendrier de collecte tout en valorisant l'accès gratuit aux déchèteries.

Vous trouverez dans ce bulletin une information pour la valorisation des déchets végétaux. N'hésitez pas à contacter le SIGIDURS au 0 800 735 736 (appel gratuit depuis un poste fixe).

**Nous comptons sur votre engagement !**

## Village d'entreprises Morantin

Afin de dynamiser le territoire intercommunal et augmenter les recettes du budget communautaire, la Communauté de Communes s'est engagée dès 2002 dans l'aménagement d'un village d'entreprises. Ce dernier est situé sur la commune de Chaumontel dans un parc de 15 500 m<sup>2</sup>, chemin de Coye-la-Forêt.

La Lyonnaise des Eaux fut la première entreprise à s'installer, en 2006. A ce jour, le village accueille sept entreprises réparties sur des locaux d'une superficie de 3 500 m<sup>2</sup>. Elles sont installées dans des modules adaptés à leurs activités, chacune disposant d'un parking privé pouvant accueillir plusieurs véhicules.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Communauté de Communes au 01.34.71.94.06 ou Madame Véronique Petit, déléguée communautaire au village d'entreprises au 06.13.65.54.45.

# La Bibliothèque du Pays de France

Reprise par la Communauté de Communes du Pays de France en 2009, la bibliothèque de Luzarches a changé de nom. Elle a pris en même temps un nouvel élan. Déjà très fréquentée, le nombre d'inscrits a augmenté grâce aux nouvelles animations.

Un premier bilan montre que la bibliothèque compte 2 563 adhérents dont 1 870 emprunteurs, soit 1 215 adultes et 655 enfants. 79% d'entre eux habitent la Communauté de Communes du Pays de France. En 2009 la bibliothèque a enregistré 346 nouvelles inscriptions, soit une progression de 32% par rapport à l'année 2008.

Les collections regroupent 27 626 livres dont 57% pour les adultes et 43% pour la jeunesse, et 131 Cdrom. La bibliothèque affiche un réel dynamisme : elle a enregistré en 2009, 33 094 prêts.

Les 21 animations proposées de septembre à décembre 2009 ont rassemblé 638 personnes. Au près de la jeunesse, elles remportent un franc succès. Le programme du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010 est disponible en mairie ou à la bibliothèque.

Les résultats encourageants de 2009 se confirment en ce début d'année 2010. Nous vous tiendrons informés de cette progression.

Bibliothèque du Pays de France  
2 rue Saint-Damien 95270 Luzarches  
Téléphone 01.34.71.21.20 – biblio@cc-paysdefrance.fr

### INFO +

La Maison de l'Emploi vous accueille à Luzarches et vous accompagne dans vos démarches de recherche d'emploi (offres, accès Internet, CV, LM,...).

RDV à la Communauté de Communes :  
15 rue Bonnet à Luzarches,  
lundi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30,  
vendredi de 9h à 12h.

 01.34.71.01.02





# Valorisez vos déchets végétaux !

Le service de collecte des déchets végétaux en porte à porte a repris depuis la fin du mois de mars.

Les modalités de présentation sont les suivantes :

- En fagots : les branchages et tailles de haies doivent être fagotés avec un lien naturel (éviter les fils de fer, câbles électriques ou sangles en plastique), dimension du fagot : 50 cm de diamètre et 1,50 m de longueur ;
- En vrac dans des sacs papier biodégradables que vous pouvez acheter en magasin ;
- En vrac dans une petite poubelle ronde avec anses communément appelée « lessiveuse » ;
- En vrac dans une poubelle marquée d'une étiquette fournie par le SIGIDURS ou disponible dans votre mairie. Elle doit être collée sur la face avant de la cuve.

Les sacs plastiques sont totalement proscrits. Ils ne peuvent être séparés des déchets végétaux sur la plateforme de traitement et ils nuisent à la qualité du compost.

Ce service est complémentaire à l'apport en déchèterie. Vous pouvez ainsi déposer gratuitement vos déchets végétaux à la déchèterie de Viarmes, de Bouqueval – Le Plessis-Gassot ou de Sarcelles.

Le SIGIDURS souhaite également développer le compostage à la maison. En effet, le compostage à domicile des déchets de cuisine fermentescibles et des déchets végétaux, présente de nombreux avantages :

- La réduction de la quantité de déchets à collecter et par conséquent la limitation des coûts liés à leur traitement,
- Le recyclage et la valorisation de vos déchets organiques par la fabrication de compost,
- L'obtention d'un amendement gratuit et naturel pour votre jardin.

Il vous est possible d'acquérir un éco-composteur en bois ou en plastique, le SIGIDURS prenant en charge une partie du coût du premier éco-composteur. L'acquisition d'un éco-composteur implique une adhésion à la charte d'utilisation que vous trouverez ci-jointe avec le bon de commande.

Dans ce contexte, le SIGIDURS avait réalisé un sondage auprès des habitants de la collectivité entre décembre et avril dernier. Les personnes ayant renvoyé le bulletin de réponse recevront par courrier un bon de commande pour confirmer leur demande.

Pour vous accompagner dans cette nouvelle démarche, les ambassadeurs du tri du SIGIDURS sont à votre disposition au numéro vert  **0 800 735 736** du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

## CHARTRE D'UTILISATION DES ÉCO-COMPOSITEURS

L'administré s'engage à :

- Réserver l'utilisation des éco-composteurs fournis par le SIGIDURS à son habitation située dans l'une des communes suivantes : Bellefontaine, Bouffémont, Bouqueval, Châtenay-en France, Chaumontel, Domont, Ecouen, Epinay-Champlâtreux, Ezanville, Jagny-sous-Bois, Lassy, Le Plessis-Luzarches, Luzarches, Mareil-en-France, Moisselles, Piscop, St-Brice-sous-Forêt, Villiers-le-Sec ;
- Appliquer les bonnes pratiques inscrites dans le guide du compostage fourni par le SIGIDURS ;
- Répondre aux questions qui pourront lui être posées par le SIGIDURS concernant l'élaboration du compost, le composteur et son utilisation.

Le syndicat SIGIDURS s'engage à :

- Fournir les informations nécessaires à la pratique du compostage au travers d'un guide du compostage, de visites et de contact téléphoniques ou électroniques ;
- Informer des résultats d'enquêtes concernant les pratiques de compostage.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire :

 **0 800 735 736**

Appel gratuit depuis un poste fixe

## BON DE COMMANDE

Veuillez nous retourner le bon de commande ci-dessous avant le 15 juin 2010 en précisant bien votre choix (bois ou plastique) ainsi qu'un chèque à l'ordre du Trésor Public à l'adresse suivante : SIGIDURS – 1, rue des Tissonvilliers - 95200 Sarcelles.

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Commune : .....  
 Téléphone : ..... E-mail : .....

Je Certifie avoir lu la charte d'utilisation de l'éco-composteur et en accepte les conditions

	Type (Bois ou plastique)	Quantité	Prix
1 <sup>er</sup> éco-composteur avec distribution Bois (300 L) : 15€ ou Plastique (400 L) : 10€		1	
Éco-composteurs supplémentaires à prix coûtant Bois (300 L) : 54,39€ ou Plastique (400 L) : 42,34€			
<b>MONTANT TOTAL à régler</b>			

Fait à ..... le .....

Signature